

SOCIETE DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION 02-2018 DU 5 JUILLET 2018

Point 11: Approbation de la charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Délibération n° 2018-27

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu l'article 16 paragraphe 2 de loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024,
- Vu le rapport de présentation du Directeur Général,

A la majorité des membres présents ou suppléés,

ARTICLE 1

Le Conseil d'administration adopte la Charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et approuve les engagements suivants de la charte :

- Mettre en place une gouvernance et un pilotage qui assurent l'exemplarité sociale des Jeux olympiques et Paralympiques 2024
- Placer l'emploi de qualité et les conditions de travail des salariés au cœur de l'impact socio-économique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- Favoriser le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des bénévoles engagés dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- Faire du sport, à travers l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le moteur d'un développement économique, social et solidaire

ARTICLE 2

Demande au Directeur Général de notifier cette délibération à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France ainsi qu'à Monsieur le Contrôleur Général de l'Etablissement Public et à Monsieur l'Agent comptable.



Madame Anne Hidalgo
Présidente du Conseil d'administration